



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

### lotissements

Question écrite n° 85384

#### Texte de la question

M. Christian Vanneste attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé du logement et de l'urbanisme concernant la loi sur les lotissements qui prévoit que les règles d'urbanisme sont caduques au bout de dix ans, sauf volonté des colotis d'en conserver le maintien. L'application des règles d'ordre privé contenues dans les cahiers des charges des mêmes lotissements n'est pas limitée dans le temps ; ces règles sont en conséquence trop souvent oubliées par bon nombre de colotis, ce d'autant que les associations syndicales libres s'arrêtent à un moment de fonctionner, voire même dans certains cas ne sont réunies qu'une seule fois ou même jamais. Aussi les colotis et leurs ayants droit ne tiennent pas compte de ces règles d'ordre privé. Il en résulte des infractions à celles-ci, notamment dans le cadre d'extension des constructions. Il souhaiterait savoir s'il ne serait pas possible de modifier la législation, afin de faire concorder les deux régimes.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Christian Vanneste](#)

**Circonscription :** Nord (10<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 85384

**Rubrique :** Urbanisme

**Ministère interrogé :** Logement et urbanisme

**Ministère attributaire :** Égalité des territoires et logement

#### Date(s) clé(e)s

**Question publiée le :** 27 juillet 2010, page 8262

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)